

A R R Ê T É

**portant réglementation de la circulation
sur la Route Départementale n° 9
du PR 42+22 au PR 42+68
sur le territoire de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE**

Référence du dossier :

2	5	A	U	Z	1	3	9	R	A
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (1^{ère} partie – Généralités) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 juin 1977 et arrêtés subséquents ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

VU le règlement de la voirie départementale adopté par délibération du Conseil Général du 6 juillet 1992, modifié le 2 mai 2005 et le 21 octobre 2013 ;

VU l'arrêté de Madame la Présidente du Conseil Départemental n° 2025-137 du 25 septembre 2025, et son annexe, portant délégation de signature à Monsieur Anthony ZOLLINO, Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

VU la demande déposée par l'entreprise MAGNE Jean-Pierre – Z.A Le Petit Breuil – 23100 LA COURTINE représentée par Monsieur MAGNE Jean-Pierre ;

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers de la route et des personnes chargées de réaliser les travaux de rénovation du parapet du pont des Trois Ponts, il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route Départementale n°9 du PR 42+22 au PR 42+68 pour la période du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires ;

ARRÊTE

Article 1er

La circulation sera alternée sur la Route Départementale n°9 du PR 42+22 au PR 42+68 sur le territoire de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, Lieu-dit Pont des Trois Ponts du lundi 20 octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus ;

Article 2

La circulation sera alternée et matérialisée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11 de part et d'autre de la section concernée.

La vitesse sera limitée à 50 km/h ;

Le dépassement sera interdit ;

Le stationnement sera interdit ;

La fin de prescription sera signifiée aux usagers par un panneau du type « B31 » de part et d'autre de la section concernée.

Article 3

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Temporaire suivant le schéma de principe joint au présent arrêté.

La signalisation de chantier et la signalisation d'alternat seront mises en place et entretenues par l'entreprise MAGNE Jean-Pierre – Z.A Le Petit Breuil – 23100 LA COURTINE représentée par Monsieur MAGNE Jean-Pierre, sous le contrôle de l'Unité Territoriale Technique d'Auzances – 31 route de MONTLUÇON – 23700 AUZANCES.

Article 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires du Conseil Départemental de la Creuse, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié conformément à la législation en vigueur.

À Auzances, le **- 2 OCT. 2025**
Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation

Pour la Présidente du Conseil Départemental
et par délégation,
*la Responsable de l'Unité Territoriale
Technique d'AUZANCES,*

 Mireille BALAGE

Destinataires :

- M. le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services en charge du Pôle Cohésion des Territoires
du Conseil Départemental de la Creuse 1 ex.
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Creuse..... 1 ex.
- Mme la Directrice du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Creuse..... 1 ex.
- M. le Directeur du S.A.M.U. de la Creuse 1 ex.
- Unité Territoriale Technique d'Auzances – 31 route de MONTLUÇON – 23700 AUZANCES 1 ex.
- MAGNE Jean-Pierre - Z.A Le Petit Breuil – 23100 LA COURTINE
jpmagne23@gmail.com 1 ex.
- Direction des Transports Routiers de Voyageurs – Site de GUERET
56 bis, avenue du Berry – CS 1003 – 23000 GUERET 1 ex.
- Service Ingénierie Routière (sesr@creuse.fr) 1 ex.
- M. le Maire de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE..... 1 ex.